

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

SCP BRUN et GRANIER

mail : brun.granier@notaires.fr

Sérignan, le 21 juillet 2016

V/réf : CB / CN / 5103 Donation THOMAS

Chère Maître,

En date du 8 mars 2011, un acte authentique contenant donation partage à titre de partage anticipé a été établi en votre Etude Notariale.

Dans le cadre d'une justification fiscale, je suis amené à fournir cet acte.

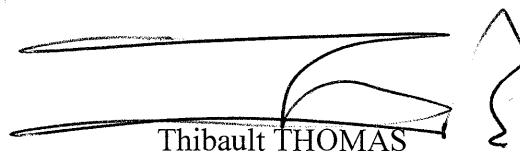
Il m'est opposé que l'identification des copartageants mentionnées page 3 et différente de celle des parties page n°1.

De fait, Messieurs Damien & Alexandre **THOMAS** (page 1) sont identifiés Damien & Alexandre **THIBAUT** (page3).

Il convient d'apporter rectification et enregistrement de la correction avec exacte identité des copartageants comme fournie à votre Etude préalablement à la rédaction de cet acte.

Pour mémoire Thibault est le prénom de Thibault THOMAS né le 06/02/1958; mes enfants Damien THOMAS né le 22/12/1984 et Alexandre THOMAS né le 31/03/1987

Dans l'attente de recevoir l'acte rectificatif, je vous prie d'agréer, Chère Maître, l'expression de mes respectueuses et sincères salutations


Thibault THOMAS

HYPO 1 BEZIERS	
Usager :	1126
11 MAI 2011	
Dossier :	12612
Ftès 1	Prov : 893

CH-MASSY	
Dossier	7728
23 MAI 2011	
Provision : €	895
R :	F : 1

COPIE
AUTHENTIQUE

Le 8 mars 2011

Donation par :

Monsieur Thibault THOMAS

à :

Monsieur Damien THOMAS

et à :

Monsieur Alexandre THOMAS

C. BRUN & S. GRANIER

NOTAIRES ASSOCIÉS

Société Titulaire d'un Office Notarial - Successeurs de la SCP LANNELUC-SANSON - BRUN - POLGE et de M^{es} DOURIEZ et ROUZAUD

23, Allées Paul-Riquet - 34500 BÉZIERS

Tél. 04 67 49 11 65 - Fax 04 67 28 65 87

2011 D N° 4170

Volume : 2011 P N° 2444

Publié et enregistré le 23/05/2011 à la conservation des Hypothèques de
MASSY *Par extrait*

Droits : 768,00 EUR

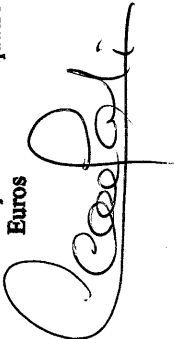
Salaires : 125,00 EUR

TOTAL : 893,00 EUR

Le Conservateur,

Claude CARFANTAN

Reçu : Huit cent quatre-vingt-treize
Euros



2011 D N° 6746

Publié et enregistré le 11/05/2011 à la conservation des Hypothèques de

BEZIERS 1 ER BUREAU

Droits : 768,00 EUR

Salaires : 125,00 EUR

TOTAL : 893,00 EUR

Le Conservateur,

Michel ROSET

Volume : 2011 P N° 3935

Reçu : Huit cent quatre-vingt-treize
Euros

L'AN DEUX MILLE ONZE
LE HUIT MARS

Maître Claude BRUN, notaire associée membre de la Société Civile Professionnelle "Claude BRUN et Serge GRANIER, notaires associés" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BEZIERS, 23 allées Paul Riquet, soussigné,

A reçu le présent acte authentique, contenant DONATION A TITRE DE PARTAGE ANTICIPE.

A la requête des personnes ci-après identifiées.

PARTIES A L'ACTE

Monsieur Thibault, Michel Fernand Jacques Bernard **THOMAS**, gérant d'entreprise, célibataire majeur, demeurant à SERIGNAN (34410), 9 impasse des Hauts de Sérignan.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à ISSY LES MOULINEAUX (92130), le 6 février 1958.

De nationalité Française.

Dénommés dans le présent acte "LES DONATEURS".

D'UNE PART

1°) Monsieur Damien, Thibault, Michel, Daniel **THOMAS**, employé, célibataire majeur, demeurant à PARIS (75009), 6 rue Papillon.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à LE PLESSIS BOUCHARD (95130), le 22 décembre 1984.

De nationalité Française.

2°) Monsieur Alexandre, Fernand, Christian, Eric **THOMAS**, community manager, célibataire majeur, demeurant à ORSAY (91400), 32 avenue des Pierrots.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à ORSAY (91400), le 31 mars 1987.



Formant le lot numéro 1 du Lotissement « Les Hauts de Sérignan », autorisé suivant arrêté préfectoral du 1^{er} août 1979, dont une ampliation est demeurée annexée à un acte reçu par Maître ROUSTIT, le 24 octobre 1979, publié au premier bureau des hypothèques de BEZIERS le 12 novembre 1979, volume 2194 n°3.

La parcelle AV 372 était anciennement cadastrée H 1440 (procès verbal de remaniement du cadastre d du 10 décembre 2001, publié au premier bureau des hypothèques de BEZIERS le 10 décembre 2001, volume 2001P n° 10757)

La parcelle H 1440 résultant de la division des parcelles H 326 et H 705 (procès verbal de remaniement du cadastre du 14 avril 1980, publié au premier bureau des hypothèques de BEZIERS le 15 avril 1980, volume 2554 n°5)

TOTAL DES BIENS DONNES

Article 1	250.000,00€
Soit, compte tenu de l'âge du Donateur en nue propriété	125.000,00€
Article 2	250.000,00€
Soit, compte tenu de l'âge du Donateur en nue propriété	125.000,00€

TOTAL de la masse à partager : CINQ CENT MILLE EUROS (500000,00 EUR.) en pleine propriété soit DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00€) en nue propriété.

DROITS DES DONATAIRES COPARTAGEANTS

Pour le calcul des droits de chacun des DONATAIRES copartageants, il convient de prendre pour base la masse qui vient d'être établie, égale à

DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000,00€)

Dont moitié revenant à Monsieur Alexandre THIBAULT et moitié revenant à Monsieur Damien THIBAULT.

FIXATION DES DROITS DES COPARTAGEANTS

Les droits de Monsieur Alexandre THIBAULT dans la masse à partager sont de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,00€)

Les droits de Monsieur Damien THIBAULT dans la masse à partager sont de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125.000,00€).

PARTAGE

Du consentement de toutes les parties, le partage des biens compris dans la masse ci-dessus établie a été réalisé par la formation de lots et leur attribution aux copartageants de la manière suivante :

PREMIER LOT

Attribué à Monsieur THOMAS Damien, lequel déclare l'accepter